



Recommandation 667 (1972)¹

Résultats de la quatrième réunion des Ministres de la Science des pays de l'OCDE

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Rappelant sa [Recommandation 537 \(1968\)](#) sur les résultats de la 3e Réunion des Ministres de la Science des pays de l'O.C.D.E. ;
2. Se félicitant de l'organisation régulière de ces réunions ministérielles, ainsi que de la contribution sérieuse et efficace de l'O.C.D.E. à la préparation des travaux ;
3. Exprimant sa gratitude à l'O.C.D.E. pour avoir invité le Conseil de l'Europe à participer à la réunion, et jugeant opportun qu'elle ait eu lieu avant la 3e Conférence parlementaire et scientifique d'avril 1972, ce qui permettra à cette dernière de tirer les leçons des conclusions ministérielles ;
4. Estimant que l'O.C.D.E. est particulièrement compétente pour l'examen des problèmes gouvernementaux de la science et de la technologie, et appréciant la qualité remarquable des travaux analytiques de l'Organisation, mais considérant qu'elle n'est pas encore suffisamment orientée vers l'action pour mettre en oeuvre, au niveau national et international, ses recommandations nombreuses et extrêmement utiles ;
5. Accueillant favorablement les modifications du statut institutionnel et juridique de la réunion ministérielle par rapport au Conseil et au Secrétariat Général de l'O.C.D.E., et espérant que, grâce à ces dispositions, les dernières recommandations auront des suites plus rapides et efficaces que celles de la 3e réunion ;
6. Notant avec satisfaction que l'O.C.D.E., ayant adopté une orientation nouvelle, ne s'occupe plus exclusivement des aspects quantitatifs de l'expansion économique, mais également des aspects qualitatifs des progrès sociaux et économiques ;
7. Convaincue que la science et la technologie doivent continuer à être utilisées pour augmenter le développement économique, mais qu'il faut mettre tout en oeuvre pour prévenir les effets nocifs des techniques nouvelles sur la société ;
8. Souhaitant vivement que des mesures rapides soient décidées pour donner suite aux recommandations et conclusions adoptées par la réunion ministérielle,
9. Recommande au Comité des Ministres :
 - a. d'inviter les gouvernements des Etats membres :
 - a. à charger leurs représentants au Conseil de l'O.C.D.E. de prendre sans délai les dispositions nécessaires pour réaliser les propositions de la 4e Réunion des Ministres des pays de l'O.C.D.E. ;

1. Discussion par l'Assemblée le 25 janvier 1972 (23e séance) (voir [Doc. 3065](#), rapport de la commission de la science et de la technologie). Texte adopté par l'Assemblée le 25 janvier 1972 (23e séance).



Recommandation 667 (1972)

- b.* à faire en sorte que les conclusions et recommandations de la 4e réunion soient inscrites à l'ordre du jour de l'une des réunions de la Conférence des Ministres de la Technologie des Dix-neuf, organisée par les Communautés, afin que suite leur soit rapidement donnée dans ce contexte européen ;
- b.* d'inviter le Conseil de la coopération culturelle (C.C.C.) à prendre connaissance des conclusions ministérielles, et à en tenir compte pour l'établissement de ses programmes de travail.